

Je regrette que la Conférence n'ait pas abouti à un accord concret dans ce domaine. Je regrette qu'il n'y ait pas eu d'accord général. Nous n'envisagerons certes aucun programme facultatif comme une solution satisfaisante à cet égard.

La Conférence n'a pas sérieusement attaqué certains problèmes comme la répartition des pouvoirs, l'utilisation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et l'activité des provinces à l'extérieur de leur territoire. J'ai regretté qu'on n'ait pas discuté sérieusement ce dernier problème, car il existe un danger permanent que des événements isolés puissent faire monter le ton de la controverse actuelle. J'avais espéré que le problème serait sérieusement discuté par le premier ministre et les chefs de tous les gouvernements provinciaux avec l'espoir de trouver des solutions dans un climat rationnel. Il vaut mieux discuter le problème lorsqu'on n'a pas à tenir compte d'une controverse particulièrement vive. Nous ne devrions pas attendre, pour le discuter, d'être dépassés par les événements, bon gré mal gré. Or, nous sommes en pleine controverse.

La Conférence a reconnu la difficulté des problèmes qui se posent à l'unité de notre pays, mais il ne les a pas traités sérieusement. On n'a pas fait beaucoup de progrès dans les domaines concernant les langues et les droits humains fondamentaux. Nous ne devons pas nous cacher la nécessité d'attaquer certaines de nos nombreuses difficultés essentielles. Nous devons vraiment nous saisir de ces questions ainsi que des problèmes concernant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et la répartition générale des pouvoirs.

C'est pour deux raisons que j'ai parlé du climat de la Conférence et de l'importance accordée par les premiers ministres provinciaux à leurs négociations quotidiennes et mensuelles avec le gouvernement fédéral. Premièrement, la discussion de ces rapports a duré si longtemps qu'on n'a guère pu se consacrer à un débat en profondeur de nos problèmes constitutionnels. C'était l'un des résultats malheureux du climat existant. Deuxièmement, à cause de ce climat, lors de la discussion des problèmes constitutionnels, les premiers ministres provinciaux n'ont pas pu leur consacrer toute leur attention. Ils avaient constamment à l'esprit les difficultés à court terme, si l'on veut les appeler ainsi, qui influent sur la manière dont ils traitaient ces questions lors de la Conférence. C'est pourquoi ils n'ont pas pu se consacrer entièrement aux problèmes constitutionnels. Certes, il est absolument essentiel d'éviter à l'avenir un pareil climat. Ainsi, lorsque le gouvernement

fédéral et les provinces installeront les rouages nécessaires aux consultations, on pourra, avant l'introduction du prochain budget fédéral ou des budgets provinciaux de 1970-1971, entamer une discussion concrète des priorités. On pourra traiter la plupart des problèmes discutés au cours de la Conférence et considérés comme ayant une importance à court terme.

• (12.50 p.m.)

J'espère que le premier ministre et ses collègues ne réduiront pas les programmes à frais partagés ou, encore, n'en amorceront pas de nouveaux sans avoir d'abord consulté sérieusement les provinces. Dans les circonstances, il était inévitable qu'on consacre beaucoup de temps à la discussion des griefs des provinces et de la façon dont le gouvernement fédéral dépense son argent. J'espère qu'à l'avenir, quelles que soient nos difficultés constitutionnelles, le progrès des conférences ne sera pas entravé par des sentiments de méfiance ou autres, attribuables à des relations fédérales-provinciales tendues dans d'autres domaines. Il faut faire des progrès.

Le gouvernement de la province de Québec a donné avis qu'il veut discuter sérieusement, la prochaine fois, certaines des questions à son avis fondamentales. L'affrontement n'est pas le moyen de résoudre ces problèmes, pas plus d'ailleurs que l'adoption d'un concept rigide de la constitution. Notre constitution doit avoir trait au Canada actuel. Ce n'est pas bien gouverner que de chercher à adapter le Canada à une conception abstraite. Il est nécessaire, même vital, de modifier la constitution de façon à pouvoir vivre et travailler ensemble.

En discutant ces modifications, que ce soit à la Chambre, au comité, à la Conférence fédérale-provinciale ou autrement, il nous faudra tenir compte du bon conseil donné par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse à la conférence: Il nous faut être prêts à payer un certain prix pour la Confédération. Si j'ai une idée arrêtée qui risque de nous séparer, alors je ne chercherai pas à l'imposer aux autres. Tous, nous devons être prêts à payer un certain prix pour la Confédération, à faire un effort sérieux et continu, comprenant une part d'affrontement et de réconciliation sincère.

Voilà, entre autres, pourquoi nous proposons la création d'un comité parlementaire. On discute actuellement bien des aspects des questions suivantes: les pouvoirs du gouvernement, les pouvoirs du Parlement, les relations entre les deux Chambres du Parlement, la suggestion de mettre par écrit certaines des conventions qui régissent le Parlement et le